
Erratum

Décret 23-96, 10 janvier 1996

CONCERNANT la désignation et la délimitation des terres du domaine public

Gazette officielle du Québec, Partie 2, Lois et règlements, 128^e année, n^o 4, 24 janvier 1996, pages 760 à 765.

À la page 760, à la fin de la première phrase du deuxième paragraphe de la description technique, on aurait dû lire « ayant une superficie totale de 1 111,6 km², se décrivant ainsi: » au lieu de « ayant une superficie de, se décrivant ainsi: ».

Dans la colonne de droite, à la page 760, on devrait lire « LE LAC SAINT-JEAN (Superficie: 1 050 km²) » au lieu de « LE LAC SAINT-JEAN (Superficie: 1 050 lm²) ».

Dans la colonne de droite, à la page 760, on devrait lire « LA RIVIÈRE ASHUAPMUSHUAN (Longueur: 80,0 km, superficie: 8,0 km²) » au lieu de « LA RIVIÈRE ASHUAPMUSHUAN (Longueur: 80,0 km, superficie: 8,0 km₂) ».

27253